



Le 19 mars 2020,

Monsieur le Président

REGION NORMANDIE

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 Caen Cedex 1

Objet : Crise de la Filière Pêche – coronavirus.

Monsieur le Président,

Dès les premières annonces du gouvernement, un coup d'arrêt brutal a impacté la consommation des produits frais, à fortiori celle des produits de la mer, et les différentes organisations professionnelles de la pêche ont su rapidement réagir. Les organisations de producteurs ont d'abord soutenu commercialement les dernières débarques des navires restant encore en mer, contribuant à « vider les cales de navires ». Elles sont dorénavant, pour la plupart, sur le point de suspendre leurs garanties de prix minimum sous les criées. Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins a fermé temporairement l'ensemble des gisements de coquilles Saint-Jacques en ce début de semaine, afin d'éviter un chaos total par effondrement du Marché.

Désormais, la filière pêche doit faire face à plusieurs enjeux qui lui sont bien spécifiques dans la crise que nous traversons tous, à titre individuel et collectif.

La baisse des cours constatés sous toutes les criées normandes, françaises et européennes est drastique. A titre d'exemple, pour les criées de Port en Bessin, Grandcamp, Cherbourg et Granville, seulement 470 tonnes de produits ont été commercialisés au prix moyen de 1,69 €/kg depuis lundi dernier alors que, sur une période similaire en 2019, le volume était de 928 tonnes pour un prix moyen de 2,32 €/kg). Le chiffre d'affaires des produits mis aux enchères a ainsi été divisé par deux durant ces quatre derniers jours et la tendance va s'amplifier. Faute de prix garantissant la rentabilité des marées de pêche, la plupart des unités hauturières normandes sont amarrées à quai pour une durée indéterminée.

A la situation économique vient s'ajouter la difficulté de maintenir les équipages. Le milieu par nature très confiné du bord des navires ne permet pas de respecter les distances et les activités ne permettent pas aux marins de satisfaire les gestes barrières. Or, l'effet de seuil technique est vite présent pour maintenir l'activité des navires. Qu'un seul marin vienne à manquer sur le rôle d'équipage, c'est le fonctionnement et la sécurité du navire qui sont compromis, réduisant l'outil et l'ensemble de ses hommes à l'arrêt complet. Dans la situation actuelle, il n'est évidemment pas envisageable de « reconstituer » des équipages ou d'encourager des mouvements de marins entre les navires.

La pêche est une filière agro-alimentaire s'appuyant sur un grand nombre de métiers spécialisés comme les criées et les mareyeurs. Autant de maillons et d'opérateurs intermédiaires et indispensables dont il est impossible de prévoir le comportement et la disponibilité dans les prochains jours. Dans le mareyage, comme dans d'autres établissements agro-alimentaires, la présence d'un nombre minimal d'agents et de métiers spécialisés (fileteurs, décortiqueurs) sont nécessaires. Ici aussi, l'effet de seuil technique et les goulets d'étranglement sur les chaînes de production joueront à plein.

La fermeture des restaurants a d'emblée totalement déprécié les espèces nobles et les espèces marines s'écoulant principalement sur les cartes des restaurateurs (Saint-Pierre, Bar, Lotte). La coquille St-Jacques normande figure tout naturellement dans cette liste. Cette espèce qui constitue ordinairement le fer de lance des ports de pêche normands s'avère être son talon d'achille dans la situation du coronavirus. Pour les quelques 200 coquillards normands, l'horizon est totalement bouché : la demande est annihilée et la possibilité de les reconvertir au chalut n'est pas acquise, loin s'en faut. Les enseignes de la distribution se sont mobilisées afin de recenser leurs besoins et les communiquer à la profession par le biais des instances interprofessionnelles. Là aussi, la demande se concentre sur un nombre d'espèces limitées destinées au filetage pour une mise en vente sous barquettes en rayons libre-service. Cette demande n'est pas compatible avec la grande mixité des captures de nos chalutiers normands. En outre, les volumes demandés apparaissent dérisoires au regard de la capacité nationale et demanderont des arbitrages sévères.

Face à la pandémie, les caractéristiques intrinsèques de la pêche accentuent les difficultés. Au sein du secteur agro-alimentaire, notre filière apparaît particulièrement désarmée et peu adaptée pour maintenir un flux de produits. C'est un constat largement partagé par les flottilles européennes.

En premier lieu, un accompagnement du secteur, par le biais d'aides telles que les de minimis, permettrait d'atténuer les effets et d'amortir ce choc brutal et inédit. Les conditions météorologiques qui ont prévalu depuis plusieurs mois ont déjà sévèrement entamé les comptes d'exploitation de nombreuses unités.

En second lieu, la profession est bien consciente de ses responsabilités et de la nécessité de continuer à approvisionner les Français. Mais, cet approvisionnement très restreint nécessitera un pilotage amont-aval en même temps qu'un arbitrage sur l'activité des navires :

- Comment garantir une rentabilité minimale pour les navires envoyés en mer ?
- Que propose-t-on aux navires devant rester à terre ?



Ainsi, les dispositifs d'accompagnement sont également indispensables pour redémarrer la filière en mode dégradé, organiser un service de rotation – à minima – des navires de pêche et assurer une continuité alimentaire. Les différentes réunions de concertation nationale ont conduit à solliciter auprès de la commission européenne l'aménagement de la mesure 33 du FEAMP permettant d'indemniser les arrêts temporaires des bateaux. Cette demande a été relayée par plusieurs Etats membres.

Nous demeurons dans l'attente d'un retour de Paris ou de Bruxelles sur ce point. Faute de visibilité, les armements resteront amarrés et l'attente dans les ports commence à paraître longue. Sur ce point aussi, le concours et la voix de la région Normandie auprès de la commission seront les bienvenus.

Au sortir de cette crise, le redémarrage de la filière pêche – comme pour de nombreuses filières affectées – sera long et douloureux. Dans notre cas, il faudra reprendre les négociations du Brexit avec des entreprises déjà éprouvées.

Les structures professionnelles et leurs permanents que nous représentons sommes à votre disposition pour apporter les éléments ainsi que la logistique nécessaire en vue d'organiser un accompagnement efficient et maintenir un flux d'approvisionnement.

Nous vous remercions par avance de votre écoute et des solutions pragmatiques et réactives qui pourront être apportées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président de l'OPN

Le Président du FROM-NORD

Le Président du CRPMEM

B. THOMINES-MORA

A. DELLEMMES

D.ROGOFF